

2021-4763

2021-10-26

**HYDREX 7313**

Myxobactéricide pour usine de papier, microbicide pour les tours de refroidissement à recirculation d'eau industrielle, et microbicide pour les eaux d'injection des champs pétrolier

**COMMERCIAL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**GARANTIE:**

5-chloro-2-méthyl-(2H)-isothiazol-3-one 1,13%  
2-méthyl-(2H)-isothiazol-3-one 0,37%

**NO. D'HOMOLOGATION 30201  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**AVERTISSEMENT  
CORROSIF**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**NE PAS UTILISER DANS LES SYSTÈMES D'EAU POTABLE**

Contenu Net

Veolia Water Solutions Canada Inc.  
4105 Sartelon  
St. Laurent, Quebec  
H4S 2B3 (514)  
334-7230

2021-4763

2021-10-26

**MODE D'EMPLOI:  
PÂTE ET PAPIER**

Le HYDREX 7313 est recommandé pour le contrôle des boues bactériennes et fongiques dans la fabrication du papier.

**POINT D'ADDITION:** Pour assurer un mélange uniforme, le HYDREX 7313 devrait être ajouté dans le système à un endroit tel que la pile raffineuse, le désintégreur ou la pompe de mélange.

**DOSE:** Appliquer 0,3 à 1,1 kg de HYDREX 7313 tel que fourni par tonne (base sèche) de pâte ou de papier produite, comme dose massive. Répéter quotidiennement si nécessaire. Les systèmes fortement encrassés devraient être nettoyés avant le traitement. Un litre de HYDREX 7313 pèse 1,01 kg.

**PASTEURISATEURS DE BRASSERIE ET SYSTÈMES DE RÉCHAUFFAGE DE CANETTES**

Pour le contrôle des bactéries, des algues et des champignons dans les pasteurisateurs de brasserie et systèmes de réchauffage de canettes, on devrait ajouter le HYDREX 7313 à un endroit dans le système où l'on peut être sûr qu'il se mélangera uniformément. Après l'usage de HYDREX 7313, employer un cycle de rinçage complet avec de l'eau potable.

**DOSE INITIALE:** Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter 148 à 883 ppm de HYDREX 7313 (1,48 à 8,83 kg ou 1,45 L à 8,65 L de HYDREX 7313 par 10 tonnes d'eau dans le système). Répéter le traitement jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu.

**DOSE SUBSÉQUENTE:** Après avoir atteint le contrôle, appliquer 35 à 219 ppm de HYDREX 7313 (0,35 à 2,19 kg ou 0,343 à 2,15 L pour 10 tonnes d'eau) chaque semaine ou selon le besoin pour maintenir le contrôle. Les systèmes fortement encrassés devraient être nettoyés avant le traitement initial.

**TOURS DE REFROIDISSEMENT**

HYDREX 7313 est recommandé pour enlever les des boues des tours encrassées. Ajouter 0,33 à 8,67 kg d' HYDREX 7313 tel que fourni pour 10 tonnes d'eau dans le système (équivalent à environ 0,5 à 13 ppm d'ingrédient actif). Cette dose devrait être répétée 2 ou 3 fois par semaine jusqu'à ce que l'encrassement a été réduit à un niveau acceptable, en établissant ainsi un contrôle microbien.

**POINT D'ADDITION:** Le HYDREX 7313 devrait être ajouté au bassin, aux boîtes de distribution, ou à tout autre endroit où il sera se disperser rapidement et uniformément dans tout le du système.

**SYSTÈMES DE LAVEUR D'AIR**

2021-4763

2021-10-26

Ajouter dans le puisard de laveur d'air ou dans le puisard de réfrigération de l'eau, afin d'assurer d'un mélange uniforme, 4,20 à 16,43 kg de HYDREX 7313 (équivalent à 6,3 à

2021-4763

2021-10-26

24,6 ppm d'ingrédient actif) pour 10 000 litres d'eau dans le système, selon la gravité de la contamination, pour contrôler les bactéries, les champignons et les algues, qui causent l'encrassement dans les systèmes de laveur d'air industriels.

#### MÉTHODE À INTERMITTENCE OU MASSIVE:

**DOSE INITIALE:** Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter de 1,5l à 8,95 kg de HYDREX 7313 (l'équivalent de 2,22 à 13,4 ppm d'ingrédient actif) pour 10 000 litres d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que vous ayez le contrôle soit obtenu.

**DOSE SUBSÉQUENTE:** Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter de 0,36 à 2,23 kg de HYDREX 7313 (équivalent à 0,53 à 3,29 ppm d'ingrédient actif) pour 10 000 litres d'eau hebdomadairement ou au besoin pour maintenir le contrôle.

#### MÉTHODE D'ALIMENTATION CONTINUE:

**DOSE INITIALE:** Lorsque le système est tout juste visiblement encrassé, ajouter de 1,5l à 8,95kg de HYDREX 7313 (équivalent à 2,22 à 13,4 ppm d'ingrédient actif) pour 10 000 litres d'eau dans le système.

**DOSE SUBSÉQUENTE:** Maintenir ce traitement en ajoutant une alimentation continue de 0,36 à 2,23 kg de HYDREX 7313 (équivalent à 0,53 à 3,29 ppm d'ingrédient actif) pour 10 000 litres D'EAU DE REMPLACEMENT. Les systèmes fortement encrassés devraient être nettoyés avant le traitement initial. Remarque: Destiné à une utilisation dans les systèmes de laveur d'air industriels qui entretiennent des éléments d'élimination des brumes.

#### **EAUX D'INJECTION DANS DES CHAMPS PETROLIFÈRES**

Pour le contrôle de bactéries responsables de la formation de dépôts visqueux et des bactéries réductrices de sulfate (formatrice de sulfure) dans les eaux d'injection dans des champs pétrolifères, effectuer un traitement avec 70 à 360 ppm de microbicide HYDREX 7313 tel que fourni suivant la gravité de la contamination bactérienne.

**DOSE:** Ajouter 180-360 ppm de HYDREX 7313 tel que fourni (17,8 à 35,6 litres par 100 tonnes d'eau) à n'importe quel endroit à partir duquel le microbicide peut se mélanger uniformément dans tout le système. Répéter le traitement après 3 jours ou selon le besoin pour établir le contrôle. Une fois le contrôle établi, ajouter 70 à 180 ppm de HYDREX 7313 tel que fourni (7,1 à 17,8 litres par 100 tonnes d'eau) à tous les sept jours ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

#### **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**DANGER**

**CORROSIF**

2021-4763

2021-10-26

CAUSE DES DOMMAGES AUX YEUX ET DES BRÛLURES À LA PEAU  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

2021-4763

2021-10-26

### **PEUT CAUSER UNE RÉACTION CUTANÉE ALLERGIQUE**

### **PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ**

### **PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ OU SI ABSORBÉ PAR LA PEAU**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, bien se laver la peau au savon et à l'eau, puis revêtir des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément du reste du linge, avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit.

Les utilisateurs doivent retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et la conservation de l'équipement de protection individuelle. Si de telles directives pour le lavage n'existent pas, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément.

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ni en éliminant les déchets.

### **ENTREPOSAGE**

Ce produit est corrosif à l'acier doux. Ne pas entreposer ni transporter dans des conteneurs de métal sans doublure. Ne pas contaminer la nourriture pour humains ou pour animaux par l'entreposage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement

### **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le

2021-4763

2021-10-26

traitement.

2021-4763

2021-10-26

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

CETTE MATIÈRE EST CORROSIVE. Il peut ne pas être conseillé de provoquer le vomissement. Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Il peut être nécessaire de prendre des mesures contre les symptômes suivants : choc circulatoire et convulsions.

### **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Date de Fabrication : location for date

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.